préoccupations ... de la discrétion professionnelle de ceux qui vivent de la mort des autres ? (Applaudissements sur les bancs socialistes).

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 316 voix contre 212.

Après des observations de MM. Chapuis et Bertrand, la Chambre adopte à mains levées un ordre du jour de M. Bertrand, accepté par le gouvernement et auquel se rallient MM. Berry et Lannelongue, invitant le ministre de l'instruction publique à déposer un projet de loi sur la situation des médecins et des étudiants étrangers en France.

M. Méline dépose un projet de crédit pour les obsèques nationales de M. Jules Simon.

L'urgence est déclarée.

La discussion immédiate est ordonnée.

Le projet de crédit est adopté.

On adopte un projet tendant à la modification du paragraphe 8 de l'article 15 du décret du 24 février 1852 qui prive des droits électoraux les officiers ministériels destitués.

Les ateliers de l'Etat

Discours de Chauvin

Le citoyen Chauvin développe son interpellation sur la réduction des salaires faite à des ouvriers appartenant au personnel civil des ateliers de l'Etat relevant du ministère de la guerre.

Il proteste contre la mesure prise par l'administration qui imposa des heures supplémentaires aux vieux ouvriers en réduisant leur salaire de 50 0/0 et fait chômer les jeunes.

Chauvin ajoute que la démocratie ouvrière ne confond pas la République avec le Gouvernement actuel, prisonnier de la droite. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche et rires à droite).

Le citoyen Chauvin. — Je voudrais vous voir réduits huit jours à vivre du salaire des ouvriers.

M. d'Hugues. — Nous ne rions pas des ouvriers mais de ce que vous dites

M. d'Hugues est rappelé à l'ordre.

Le citoyen Chauvin termine en disant que la Chambre ne permettra pas à l'Etat de donner à l'industrie privée un exemple de la réduction des salaires. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Le citoyen Lavy dont l'interpellation a été jointe à celle du citoyen Chauvin vient à son tour plaider la cause des ouvriers des ateliers de Châtellerault menacés de renvoi.

Au lieu de les renvoyer M. Billot ne pourrait-il pas réduire de une à deux heures la journée de travail afin de causer sur tout le personnel.

M. Duvaux appuie les observations du citoyen Lavy.

M. Fedebideu parle en faveur des ouvriers des ateliers de Tarbes.

Le citoyen Faberot reproche à la Chambre de ne rien faire pour les ouvriers et l'administration de s'adresser à l'étranger pour certaines fournitures militaires.

M. Deauxbus appelle la sollicitude du ministre sur la situation des ouvriers de la manufacture de Tulle.

M. Calvinhac en fait autant pour ceux de l'arsenal de Toulon.

M. Billot déclare qu'il n'a pas oublié les intérêts des ouvriers comme ses prédécesseurs, il a réduit légèrement les salaires pour renvoyer le moins possible d'ouvriers.

Les crédits ont été réduits de 40 à 46, puis 6 millions en 1896. Les commandes ne peuvent plus être aussi considérables qu'autrefois.

M. Billot promet de présenter un projet tendant à accorder des retraites proportionnelles aux vieux ouvriers des [illegible]

Le citoyen Chauvin demande si des ouvriers malgré la réduction des salaires feront la même somme de travail.

M. Le Hérissé réclame une indemnité pour les ouvriers licenciés.

M. Billot dit qu'il y aurait une solution ce serait de substituer l'entreprise à la régie, par la gestion de nos manufactures. L'industrie privée pourrait alors recevoir les commandes de l'Etat.

Le citoyen Coutant propose de remplacer le marchandage par le travail aux pièces.

La discussion est close.

L'ordre du jour pur et simple accepté par M. Billot, malgré les protestations du citoyen Chauvin et de tous ses collègues socialistes, est adopté par 378 voix contre 176.

La séance est levée à 6 heures 10.

AU SÉNAT

Séance du 9 juin 1896.

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à 4 heures 5.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. l'Amiral Besnard dépose trois projets de loi : le premier relatif à l'organisation du corps des officiers de marine et des équipages de la flotte, le second relatif aux permis de navigation et le troisième à l'inscription maritime.

L'urgence est déclarée sur le premier de ces projets.

M. Bourties dépose un rapport sur le projet de loi relatif à l'Exposition de 1900.

L'urgence est déclarée.

La discussion du rapport est fixée à vendredi prochain.

M. le Président annonce la mort de M. X. Blanc. Il retrace la carrière de l'honorable sénateur des Basses-Alpes et exprime les regrets que sa perte cause au Sénat.

Avant de lever la séance en deuil, le Sénat vote le projet de crédit pour les obsèques aux frais de l'Etat de M. Jules Simon, que vient d'adopter la Chambre.

La prochaine séance est fixée à jeudi. Séance levée à 5 h. 25.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

LIEBKNECHT A PARIS

Paris, 9 juin.

Liebknecht est arrivé à la gare du Nord à Paris, à 7 heures précises. Sur le quai l'attendaient quelques amis. Aucune délégation officielle, Liebknecht ayant exprimé le désir d'être reçu simplement.

A signaler parmi les assistants les citoyens Jules Guesde, Gerault-Richard, Chauvin, Sembat, Carnaud, Jourde députés, Paul Lafargue, Roussel, Fortin, Zévaès, membres du Conseil national du Parti ouvrier français; Goullé, Dubreuilh, du Comité révolutionnaire central; Morin, de la Fédération républicaine socialiste; Bouggard et Marie, rédacteurs de la *Petite République*.

Aucun discours n'a été prononcé. Le leader du socialisme allemand qui porte vaillamment ses 70 ans a serré amicalement la main des personnes présentes puis il s'est éloigné en compagnie des citoyens Jules Guesde et Lafargue.

RÉSERVISTES & TERRITORIAUX

Paris, 9 juin.

Un nombre considérable de réservistes et de territoriaux étant déjà convoqués pour le 28 septembre et à diverses dates du mois d'octobre prochain, les différentes directions du ministère de la guerre ne croient pouvoir appliquer qu'en 1897 le projet d'appel du contingent au 1er octobre.

Si les Chambres se prononcent en faveur de la nouvelle date dans la session actuelle, ce sera seulement la classe 1896 qui pourra être incorporée dans la première quinzaine d'octobre. Cette année, d'après les prévisions, la classe de 1895 sera mise en route les 10 et 14 novembre.

L'ATTENTAT DE BARCELONE

Madrid, 9 juin.

Quelques blessés, victimes de l'attentat de dimanche, dont deux enfants et trois ouvriers ont succombé dans les hôpitaux.

L'état de plusieurs autres blessés reste très grave. On est sur la trace des auteurs du complot; mais, jusqu'ici, aucune arrestation n'a été opérée.

Une procession de réparation aura lieu cette après-midi. La police a pris de grandes précautions.

La presse espagnole est unanime à demander un châtiment exemplaire pour les auteurs de l'attentat de Barcelone. Elle réclame aussi du gouvernement et de la police une surveillance plus active, afin d'éviter le renouvellement des crimes de cette nature.

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

UNE TENTATIVE DE MEURTRE

CARVIN, 9 Juin.

Dans la nuit de dimanche à lundi, une tentative de meurtre a eu lieu dans notre notre ville. Le nommé Capon a donné trois coups de couteau à M. Alphonse Diévart, cabaretier, au Panthéon.

L'agresseur a déjà subi une condamnation à un mois de prison pour coups.

Le coupable est en fuite. La police est à sa recherche. Nous reviendrons demain sur cette affaire qui passionne toute la population de Carvin.

UNE GRÈVE DE FEMMES

MAREUIL, 9 juin.

100 ouvrières sur 130 qu'occupe la fabrique de velours de MM. Hagimont et Cie, à Mareuil, viennent de se mettre en grève.

Ces ouvrières réclament une augmentation de 0,10 au kilogramme de velours travaillé; elles demandent, en outre, que les pièces qu'elles livrent soient pesées en leur présence.

Les grévistes ont présenté leurs revendications à la direction, puis se sont retirées dans le plus grand calme.

Elles restent chez elles, ou vont travailler à la culture.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Les Elections contestées

Le Conseil de Préfecture a tenu hier à 2 heures après-midi une audience publique pour continuer à examiner les protestations concernant les élections municipales.

M. Grand présidait, avec comme assesseurs MM. Ricard et Godefroy. M. Letaillier, secrétaire général de la Préfecture, occupait le siège du Commissaire du Gouvernement.

Commune d'Esquelbecq

Le sieur Lambez proteste contre les opérations électorales dans cette commune. Il prétend qu'on a distribué les bulletins dans la salle du scrutin, que cinq ou six électeurs ont voté à bulletin ouvert. De plus il affirme que le maire a refusé d'inscrire sa protestation au procès-verbal.

Me Chesneloy combat la protestation.

L'affaire est mise en délibéré.

Commune de Pont-à-Marcq

En ce qui concerne les opérations électorales de Pont-à-Marcq, contestées par les sieurs Bulteau et Wallez, Me Rajat soutient les protestations. M. Henri Bulteau conteste l'élection de son cousin M. Florian Bulteau. Une cinquantaine d'électeurs auraient été conduits au scrutin par les fonctionnaires. Le receveur de l'enregistrement aurait distribué des bulletins dans un cabaret et aurait mené lui même des électeurs au bureau de vote.

Défenseur. Me Basquin. — L'affaire est mise en délibéré.

Commune de Fréchain

Les sieurs Boulanger, Dubaille et consorts, contestent la légalité des opérations électorales de Fréchain.

Le maire, M. Testard, aurait dépouillé le scrutin d'une manière illégale, assiégeant le bureau de façon à ce qu'on ne puisse pas contrôler. Il aurait repoussé une demande d'adjonction au procès-verbal de 94 bulletins contestés.

Défenseur : M. Basquin. En délibéré.

Commune de Lannoy

Pour Lannoy, les sieurs Cailleau et Bourgois, protestent contre l'élection des sieurs Paul Mulle et Victor Verdier. Ils prétendent que trois bulletins rayés complètement, auraient dû être comptés pour établir la majorité.

Me Valendue dit que les bulletins rayés sont considérés comme blancs et par conséquent ne comptent pas pour établir la majorité.

L'affaire est mise en délibéré.

Commune de Wallers

Les sieurs Gornez et Lelieux protestent contre l'annulation de leur bulletin, l'un, de leurs listes modérée portant l'inscription : Vive le président de la République! l'autre de la liste ouvrière portant ces mots : Vive les socialistes! Les protestataires auraient paraît il attendu pour émettre leurs déclarations que les bulletins soient brûlés.

M. Theillier de Poncheville dit que ces deux bulletins étaient des listes différentes, le sens du scrutin n'était pas modifié et qu'il n'y avait pas matière à protestation.

Le commissaire du gouvernement conclut également au rejet de la protestation.

L'affaire est mise en délibéré.

Commune de Flesquière

A Flesquière, les sieurs Boufflers, Villain et autres contestent l'élection du sieur Dumont, nommé maire, qui serait illettré.

Cette considération même établie, n'étant pas une cause d'invalidation, la Contestation [illegible]

Commune de Wahagnies

L'élection des sieurs Bigotte, Eugène Macquart et Demessine est contestée par les sieurs Laurent et Lemaire. Les protestataires demandent l'invalidation de Demessine, comme salarié de la commune, de Bigotte et Maquart, comme cantonniers.

Le commissaire du gouvernement conclut à la validation. L'affaire est mise en délibéré.

Commune de Thun-l'Evêque

Les sieurs Duchatel et Virez, protestant contre les opérations électorales de Vhun-l'Evêque.

Un électeur influent aurait soudoyé un porteur de bulletins et aurait raturé et remplacé un nom sur les listes qu'il distribuait. Cette manœuvre aurait faussé le résultat du vote

M. Lemilleur demande si la protestation a été faite dans les délais réguliers. Le Président répond affirmativement et met l'affaire en délibéré

Commune d'Estreux

Le candidat Huart, proteste contre l'élection de son adversaire Huart qui l'aurait emporté sur lui de 2 voix seulement. Huart aurait fait conduire ses ouvriers au scrutin par ses contre-maîtres. De l'argent avait été distribué à des ouvriers et promis à de petits fermiers.

Me Theillier combat la protestation. En délibération.

Commune de Bry

Le maire de Bry, les sieurs Foucart, Rolosse et autres contestent la régularité des opérations électorales de cette commune et citent des faits de pression électorale.

L'affaire est mise en délibéré.

Commune de M[illegible]

[illegible]quin, se présentant pour les premiers les sieurs Salembier, Becquet et [illegible] déclarent qu'ils retirent leur protestation.

En conséquence le conseil donne acte de désistement.

JUGEMENT DES AFFAIRES PLAIDÉES à l'audience du 5 Juin

Le Conseil de Préfecture, le rôle épuisé, a rendu, publiquement cette fois, ses jugements concernant les affaires venues à l'audience du 5 juin et mises en délibéré.

[illegible]LOY. — L'élection du sieur Carette validée.

[illegible]EULZIN. — L'élection du sieur Mo[illegible] est validée.

LE GATEAU. — Les protestations sur les opérations électorales sont rejetées

[illegible]MEUSGHEM. — Le Conseil rectifie les chiffres du procès-verbal.

[illegible]ERCHIN. — Le sieur Elie Dugimont est déclaré élu. L'élection du sieur Adolphe Levant est annulée. La protestation sur les opérations générales, reconnue non recevable est rejetée.

LAMBRES. — La protestation sur les opérations électorales de cette commune est rejetée.

ROOST-WARENDIN — L'élection du sieur J.-B. Desort est validée. Celle du sieur Grammont est annulée

[illegible]RIANCOURT — L'élection du sieur De[illegible] est annulée

LANDAS. — Les protestations sur les opérations électorales sont rejetées

BOUSSOIS. — Les protestations sur les opérations électorales sont rejetées

SAUCOURT. — Les protestations sur les opérations électorales sont rejetées.

AUCHY. — Protestation reconnue non recevable, rejetée

MARQUANS. — Les protestations sur les opérations électorales sont rejetées.

SIN-LE-NOBLE — Les protestations sur les opérations électorales sont rejetées.

VULVERDINGHE. — Protestations rejetées.

COUDEKERQUE. — L'élection du sieur [illegible]deun est validée. Celle du sieur Gosert est annulée.

AIX. — Le conseil donne acte de ce désistement des protestataires

AUBRY-LEZ-DOUAI — Protestation rejetée.

La séance est levée à six heures.

Séance publique vendredi prochain 12 courant à 2 heures du soir.

Les Coulisses de l'Hôtel-de-Ville

A LILLE

LES AGRICULTEURS DU NORD

Hier matin, une délégation de la société les Agriculteurs du Nord s'est rendue chez le maire de Lille et lui a offert la présidence d'honneur de la société. La délégation a exprimé le désir que, comme par le passé, l'administration municipale accorde à la société le Palais Rameau pour ses séances solennelles

LA FOIRE DE LILLE

[illegible] forains, de Paris, qui au nom des forains est venu déclarer que les forains expriment le désir que la foire de Lille, au cas où elle serait étendue, ne soit pas scindée

On sait, en effet, que la nouvelle administration s'occupe actuellement de donner un plus grand emplacement à la foire de Lille, près de 300 demandes de place devant être refusées chaque année

PRIMES AUX INDIGENTS

La distribution annuelle des primes aux indigents, par le Bureau de Bienfaisance est fixée, pour 1896, à la date du 12 juillet. Cette séance aura lieu au Palais-Rameau.

TRAVAUX ÉLECTORAUX

Nous avons publié hier l'information suivante qui nécessite des explications complémentaires :

L'ancienne administration municipale dans un but d'intérêt électoral, aurait demandé et naturellement obtenu l'approbation préfectorale pour certains travaux pour lesquels il n'existait aucun crédit.

La nouvelle administration ayant souci de la régularité des finances a l'intention de demander la désaffectation desdits crédits.

Ce qu'il fallait dire, c'est que l'ancienne administration, dans un but d'intérêt électoral, a demandé au Préfet l'affectation des fonds d'emprunts anciens ou l'autorisation d'emprunts nouveaux en vue de travaux dont l'exécution, si désirable qu'elle soit, ne saurait être accomplie pour le moment.

Le conseil municipal sera donc appelé dans une de ses prochaines séances à modifier l'affectation de ces fonds d'emprunt.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un lézard dans le corps d'une femme

Le *Journal de Roubaix* raconte ce fait curieux suivant :

Un cas excessivement curieux et qui mérite d'être raconté vient de se produire à Roubaix.

Une femme d'une trentaine d'années, Mme S..., demeurant au fort Vanoutrive, se plaignait depuis assez longtemps de grandes douleurs à l'estomac. Dernièrement, souffrant davantage encore, elle alla trouver M. Moureaux, pharmacien rue d'Alsace, qui lui donna une potion contre le ver solitaire. Elle en prit une forte dose, et samedi dans l'après-midi, Mme S... expulsa, non pas un ténia, mais.... un véritable lézard vivant !

Le reptile fut porté chez M. Moureaux, où nous avons été le voir. C'est un lézard vert de l'espèce commune. Il mesure plus de dix centimètres de longueur et sa conformation est arrivée à pleine maturité. Il doit avoir de trois à quatre mois d'existence

Un médecin de Roubaix se propose de présenter un rapport à l'Académie de médecine sur ce cas extraordinaire mais non sans précédent.

Comment expliquer maintenant la présence, dans un corps humain, d'un animal de ce genre? La chose est difficile. Cependant, avec la nourriture ou la boisson, on peut absorber un œuf ou un têtard qui éclôt ou se développe ensuite dans l'estomac sous des influences particulières

Nous donnons cette explication pour ce qu'elle vaut, laissant à la Faculté le soin de décider en dernier ressort

Service municipal des eaux

Les rues dont détail suit seront probablement canalisées, s'il est souscrit par les riverains, en nombre suffisant, des abonnements de trois ans à la distribution d'eau potable. Des formules d'abonnement sont à la disposition du public au dépôt du service des eaux, 147, rue de Lille, à Tourcoing. Le directeur du service des eaux prie instamment les intéressés de lui adresser sans tarder leurs demandes d'abonnement.

Le chiffre des abonnements souscrits dépasse 600. Il est rappelé que 775 abonnements seulement sont offerts aux habitants de Roubaix et que ces abonnements offrent l'avantage de l'installation gratuite du branchement et de la pose en location du compteur.

Rue Vauban, rue Walton, rue des Anges rue de la Chaussée, rue des Fossés, rue de Beaurewaert, rue Lafontaine, rue de Bavai, rue France, rue Saint-Joseph, rue Calvaire, rue de Toulouse, rue Decrême, rue Sainte-Elisabeth, rue Brezin, rue de Soubise, rue Coligny, rue Delezenne, rue Montaigne, rue Olivier de Serres, rue Archimède, rue Voltaire, rue Colbert.

Réunion pour les maçons

Ce soir, à 8 heures, aura lieu au local la Paix, une réunion réservée exclusivement aux maçons tant de Roubaix que des environs.

Une importante question les intéressant y sera discutée.

Un hardi voleur

Dans la nuit du dimanche au lundi, le nommé Pierre Kieken, apprêteur, âgé de 53 ans, demeurant rue Bellmann, s'en revenait [illegible] il fut accosté par un individu qui lui demanda l'heure.

Pierre Kieken sortit sa «toquante» de sa poche mais au même moment l'autre s'en empara violemment et s'enfuit à toutes jambes.

Il n'est resté d'autre ressource au volé que de déposer une plainte contre le voleur à M. Broigne commissaire de police.

La montre est en argent, à remontoir.

Il était une heure du matin quand le vol s'est commis.

Descente de parquet

Le parquet, représenté par M. Gachon, substitut et son greffier, est descendu hier après-midi à Roubaix par le train de deux heures.

Il s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville où il a fait appeler 17 témoins à propos d'une affaire d'escroquerie dans laquelle est inculpé le nommé Pierre Pauchant, représentant de commerce, demeurant rue de Flandre.

Cet individu, qui est en fuite, travaillait pour le compte de M. Alphonse Wattier, négociant en tissus, rue Richard-Lenoir. Il aurait fait des livraisons et touché les factures sans en remettre le montant à son patron

Je la tuerai !

Oui ! je la tuerai avec le revolver que j'ai dans la poche ! Tel était le cri que poussait Joseph Descamps, peintre, lundi soir, à 8 heures 1/2, en face de l'habitation de sa femme qui demeure rue de la Limite, 7, et qu'il a quitté depuis trois mois pour aller demeurer rue des Filatures.

La fille du peintre effrayée des menaces de son père, courut au poste de police de la rue des Arts prévenir les agents qui allèrent arrêter Descamps.

Ce dernier, fouillé, n'avait nullement de revolver dans sa poche. Il faut mettre sur le compte de l'ivresse la menace qu'il a proférée. Il n'en a pas moins écopé au « clou ».

Circulation interrompue

La circulation sera interrompue pour exécution des travaux de voirie, du 11 au 16 juin inclus, sur la route départementale n° 14, dans la traverse de Roubaix, entre la rue Pellart et la rue des Lignes. Pendant ce temps, la circulation se fera par la rue Nain et la rue des Lignes.

Nouveau groupe socialiste

Un groupe est en formation chez le citoyen François Robaeys, rue Watt, estaminet du Grand Parc, où les citoyens qui veulent en faire partie, peuvent se faire inscrire le Dimanche, de 11 à 4 heures. Première réunion générale, le Samedi 27 Juin, à 8 heures et demie précises.

Acte de probité

La petite Adrienne Vandeselde, âgée de 9 ans, demeurant chez ses parents, rue des Vélocipèdes cour Delannoy, en revenant de l'école, hier matin, a trouvé rue des Arts, une bague en or, qu'elle s'est empressée de remettre à M. Broigne, commissaire de police.

C'est là que le propriétaire du bijou peut s'adresser pour réclamer l'objet qu'il a perdu.

Dans un couvent en construction

On sait qu'un couvent, où bientôt seront logées les « Sœurs Franciscaines » est en construction boulevard de Douai près de l'Hospice.

C'est là qu'hier après-midi M. Broigne, commissaire de police est allé arrêter un sale individu le nommé Philippe Bourgis, 43 ans, célibataire, demeurant rue de Denain, 28.

Il s'est livré à des actes de la plus révoltante immoralité. Il a été écroué au dépôt de la rue des Arts.

Chronique Colombophile

ROUBAIX. — Voici les résultats des concours colombophiles organisés le dimanche 7 juin

CLERMONT, organisé par l'Union Fraternelle et donné chez M. Ch. Dhont, angle des rues Jacquart et Vallon. 496 pigeons lâchés à 6 h. 15, beau temps vent sud, convoyeur Robert. — 1er prix, Dubois, 2 p., 2e Crépelle, 3 p. v r., 3e, Lauwers, 4e Coens, 4 p., 5e Mercier, 1 p., 6e Demettre, 1 p., 7e Pruvost, 3 p., 8e Renard, 1 p.

9e Dont 1 p., 10e Leblanc 1 p., 11e Vancauwemberghe, 12e Larose 1 p., 13e Pruvost 2 p. R., 14e Vaumesch, 15e Carpentier, 16e Verkmans 1 p., 17e Trachet 1 p., 18e Herim, 19e Deschamps 2 p., 20e Gilman 1 p., 21e Delcroix 3 p., 22e Delespierre 2 p., 23e Hulstart, 1 p., 24e Fichelle 2 p., 25e Vandunteren, 26e Watteau, 1 p., 27e Vancauwemberghe, Demettre 1I, 28e Deman 1 p., Dormiez H

29 Baptisse 1 p. 30 Dédenne 1 p, 31 Verclève 2 p, 32 Hennion 2 p, 33 Delepierre 2 p, 34 Vériken 1 p. 35 Delepierre 1 p. 36 Duhamelle 1 p. 37 Duboequois 2 p, 38 Savary 1 p. 39 Hennion 2 p. 40 Florin, 41 Capart, 42 Vandebuneeren, 43 Deroubaix R, 44 Debuy, 45 Dhédenne 2 p, 45 Capart, 47 Coulain, 48 Moulard, 49 Ghyslinck 1 p, 50 Vanderheyden 2 p, 51 Delcourt 1 p, 52 Baptiste 1 p, 53 Dilly, 54 Smets, 55 Gilman 1 p, 56 Kakemberghe

Hors concours

1er Frady 2 p R, 2e Olivier 1 p R, 3e La[illegible], 4e Godare R.

Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 0 m. 28 s. avec une vitesse de 1484 m. 21 à la minute et le dernier à 8 h. 09 m. 28 s. avec une vitesse de 1368 m. 11 à la minute.

La distribution des prix a eu lieu hier mardi

CROIX. — *Avis aux intéressés.* — Le maire de la ville de Croix, donne avis que, le mercredi 10 juin 1896, à deux heures précises du soir, en l'une des salles de la mairie, il sera procédé par lui, en présence de deux membres du Conseil municipal délégués à cet effet, du receveur municipal et de l'ingénieur chargé de la direction des travaux à l'adjudication pour la construction des bâtiments d'une usine hydraulique et tour du réservoir supérieur, le tout évalué à une dépense à 22.000 fr., y compris 2.631 fr. 41 somme à valoir et imprévu, honoraires de l'ingénieur compris.

Cautionnement provisoire à verser, avant l'adjudication, entre les mains du receveur municipale de Croix. 750 francs.

Les intéressés pourront prendre communication des pièces du projet au Secrétariat de la mairie de Croix ou dans les bureaux de M. l'ingénieur Deguisne, à Béthune, tous les jours excepté le dimanche, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour le vendredi 12 juin, à 8 h. 1/2 du soir en session ordinaire de mai.

Ordre du jour : rapports des commissions. Tarifs et règlement relatifs à la dis-

14

LE PRIX DU SANG

PAR

Alexis Dumas

PREMIÈRE PARTIE

Puis elle alla prendre son châle et son chapeau qu'elle avait déposés sur une chaise.

La protestation de Figaro avait produit une certaine sensation dans le salon où San-Carlo et ses amis étaient réunis.

Blaireau avait entendu distinctement ces mots :

— Silence, messieurs, il y a quelqu'un dans ce cabinet, et ce que j'ai à vous dire ne doit être entendu que de vous.

Blaireau tira le cordon de la sonnette.

— L'addition, dit-il au garçon qui se présenta.

Un coup de sonnette vibra également du salon.

Virginie avait espéré que Blaireau la [illegible]

Elle s'élança vivement vers la porte.

— Je vous défends de me suivre, s'écria-t-elle indignée.

Le rapin demeura immobile.

Une larme vint poindre à la paupière de la pauvre enfant, mais elle eut la force de la retenir.

— Ah! murmura-t-elle d'une voix émue, maman Camuset avait bien raison : vous êtes un trompeur; tout est fini entre nous; j'épouserai M. Canardin.

M. Canardin était le propriétaire de la maison de la rue des Martyrs. Maman Camuset se berçait de l'espoir d'en faire son gendre.

Blaireau étouffa un soupir et laissa Virginie s'éloigner.

Le garçon rentrait en ce moment. Le rapin paya, prit son chapeau, sa canne, et se disposa à sortir.

Un nouveau coup de sonnette se fit entendre de la pièce voisine.

Le garçon se hâta d'obéir à cet appel. Il sortit.

Blaireau profita de son absence pour se glisser sur le balcon de la croisée.

Bien qu'on ne fût qu'en mars, le temps était fort doux et nos amoureux avaient ouvert la fenêtre, dont les persiennes se trouvaient discrètement fermées.

Blaireau passa derrière ces persiennes qui se développaient dans la baie même de la croisée et laissaient sur le balcon un emplacement suffisant pour se mouvoir.

Figaro s'était faufilé près de son maître et lui léchait les mains en grondant joyeusement.

Figaro, on le voit, n'avait pas de rancune.

Un secret pressentiment disait à Blaireau que Georges Lambert courait un danger sérieux.

Il saisit le caniche, le tint un instant suspendu dans le vide, puis ouvrant la main, il livra l'animal aux effets de sa pesanteur.

Le cabinet était situé au premier étage la chute ne pouvait donc avoir de gravité. Néanmoins Blaireau suivit des yeux la descente de son chien.

Figaro arriva en droite ligne sur les épaules d'un monsieur qui, depuis un moment se tenait immobile sous la croisée et paraissait être pétrifié.

Ce monsieur était l'honorable Canardin, le gendre en expectative de la mère Camuset.

Canardin avait déjà eu maille à partir avec Figaro; il n'eut pas de peine à reconnaître son ennemi.

— C'est bien Mlle Virginie que je viens d'apercevoir quittant furtivement la Maison-Dorée, murmura-t-il, et voici le chien du rapin qui me tombe sur les épaules. Massacre! comme dit la mère Camuse, il faut que j'en ai le cœur net.

Et, s'engageant dans la rue Laffitte après avoir jeté un coup d'œil sur la croisée, il se dirigea vers son immeuble.

Pendant ce temps, San-Carlo s'informait auprès du garçon des personnes qui occupaient le cabinet.

— Deux amoureux assez peu d'accord, et un caniche, répondit le garçon en souriant. Du reste ils viennent de partir, et le cabinet est libre.

— Nous le retenons. Ouvrez la porte de communication.

Le garçon eut bientôt fait ce qu'on lui demandait.

— C'est bien, retirez-vous. Nous sonnerons si nous avons besoin de vos services.

Le garçon parti, San-Carlo alla pousser le verrou de la porte mystérieuse du cabinet, et fit la même opération à celle d'une petite antichambre précédant le salon.

De la sorte, — ils le croyaient du moins, — ils se trouvaient à l'abri de toute oreille indiscrète.

Ils se réinstallèrent à leurs places devant la table.

Blaireau entr'ouvrit la persienne, s'avança dans la pièce, et, masqué par le battant de la porte qui n'avait pas été refermé, il écouta.

— Maintenant, messieurs, reprit San-Carlo, parlons de Georges Lambert.

— Charmant garçon.

— Gai compagnon

— Artiste de talent.

— Un peu timide encore auprès des femmes.

— Nous le formerons.

— Il ira loin, foi de Pivonnet, s'écria le baron, pour clore ce panégyrique auquel chacun des convives avait pris part.

— Pas si loin que vous croyez, murmura San-Carlo. Savez-vous où nous conduirons Georges Lambert avant qu'il se soit passé six mois?

— Singulière question, répondit Chateaubrun.

— Messieurs, San-Carlo veut faire un mot; je vois cela à son sourire.

— Alors qu'il le dise tout de suite, son mot, grommela Pivonnet, cela nous épargnera la peine de le chercher.

— Eh bien! messieurs, nous conduirons Georges Lambert...

— Où donc?

— Au Père-Lachaise!

— Comme curieux?

— Oui... sous six pieds de terre.

— San-Carlo est lugubre comme un cinquième acte de mélodrame, s'écria la Fontevieux; je demande qu'on le fasse boire.

Georges Lambert, mourir! Allons donc! il a vingt ans.

— Et une santé de fer?

— Enterrer notre ami sous la table, à la bonne heure, larmoya Pivonnet.

— Georges Lambert n'est pas votre ami, messieurs, il est votre victime, dit San-Carlo d'une voix pleine d'intimidation. Vous n'avez en lui qu'un ennemi.

— Un ennemi!

— Et dans votre intérêt je vous le répète, il faut qu'il meure!

— Messieurs, dit Fontevieux, San-Carlo n'est pas seulement lugubre, il devient compromettant.

— Il sent la cour d'assises.

— Et le gendarme!

Cette dernière plaisanterie assez brutale, appartenait nous devons l'avouer, au spirituel Pivonnet.

San-Carlo continua sans s'arrêter aux rires de ses amis

— Georges Lambert est votre ennemi, parce qu'il est celui de votre protecteur. Milord Million vous a faits ce que vous êtes; refuserez-vous de payer la dette contractée envers lui.

Bernard se leva vivement :

— Comte de San-Carlo, dit-il, nous ne devons rien à Milord Million; il nous a dégagés d'avance, sinon de toute reconnaissance, du moins de tout salaire.

— Morbleu! qu'exige donc milord Million! demanda Fontevieux.

— Nous parlions tout à l'heure de la cour d'assises, milord n'a point, je pense, la prétention de faire de nous des chevaliers du poignard, s'écria Chateaubrun.

— Messieurs, répondit San-Carlo, il n'y a pas que le poignard pour tuer un homme.

— Il y a l'épée, ajouta sentencieusement Aimable Pivonnet.

— Alors ceci regarde le baron, reprit Bernard.

Et il se rassit.

— Allons donc! il n'y a pas que l'épée pour faire disparaître un homme, dit San-Carlo. Ceci vous regarde tous, messieurs, d'autant plus que le résultat d'un duel est toujours incertain.

— Pas avec ma botte secrète, s'écria Pivonnet triomphalement.

Le comte haussa dédaigneusement les épaules.

— On ne sait jamais ce qui peut arriver, fit-il, par prudence j'ai étudié votre fameuse botte secrète, et j'ai trouvé la parade.

(A suivre.)